

Versailles, le 10 juillet 2023

Objet : Lycéens et apprentis au cinéma

Référence : <https://www.ac-versailles.fr/orientations-academiques-2023-2024-123848>

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de lycée général, technologique et professionnel

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération *Lycéens et apprentis au cinéma* en Ile-de-France pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce dispositif, créé nationalement à l'initiative du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (CNC) est piloté, à l'échelon de l'Île-de-France, en partenariat par le CNC, la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France et les trois académies franciliennes, ainsi que le groupement conjoint ACRIF-CIP (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France et Cinémas Indépendants Parisiens), désigné comme opérateur par la Région.

Ce dispositif s'inscrit dans la **politique académique en matière d'éducation artistique et culturelle** définie dans la circulaire académique de référence. La dimension à la fois esthétique et technique de l'art cinématographique en fait **un espace de connaissance sensible**, propre à susciter un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et des pratiques pédagogiques innovantes. Cette année, l'académie de Versailles et l'ACRIF souhaitent offrir aux lycées la possibilité de donner au dispositif *Lycéens et Apprentis au cinéma* une coloration sportive en appui sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les équipes pédagogiques peuvent travailler à partir d'un programme de court-métrages abordant la thématique du sport et solliciter une intervention en classe sur ce thème.

Porté par les professeurs et leurs partenaires professionnels des structures culturelles, le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* a pour objectif de **faire acquérir aux lycéens une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma** en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui. Il permet à la communauté éducative d'inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux **au bénéfice de la réussite de tous les élèves**.

La participation d'un lycée au dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma* s'inscrit dans le volet d'éducation artistique et culturelle de son projet d'établissement. Celle-ci peut être complétée par des projets en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels, dans une démarche de projet. Le Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif (PACTE) constitue le cadre pédagogique académique dans lequel ces démarches peuvent s'inscrire. Les enseignants sont invités à s'assurer que la participation à ce dispositif apparaît sur la plateforme ADAGE qui fait figurer l'ensemble des actions de l'établissement en matière d'éducation artistique et culturelle.

Afin de garantir la dimension qualitative du dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*, un volet de formation des enseignants est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) et l'ACRIF en tant que partenaire culturel.

Je vous rappelle que la **part collective du pass culture** peut être utilisée pour financer la billetterie du dispositif, sous réserve de l'accord de la salle de cinéma partenaire. Les autres actions proposées aux lycées sont prises en charge par la coordination du dispositif.

La mise en œuvre technique du dispositif est indiquée en annexe.

Je vous remercie de donner la meilleure diffusion à cet ensemble d'informations.

La Rectrice de l'Académie de Versailles
Charline Avenel